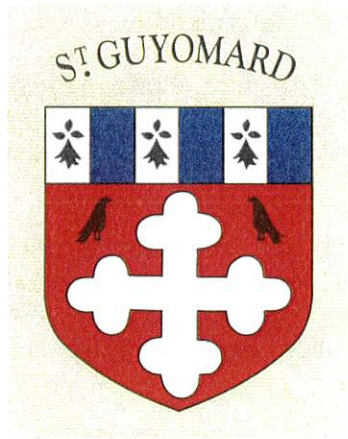




République Française
Morbihan

**Extrait du registre
des délibérations de la Commune de
Saint-Guyomard
séance du 08/09/2026**

**Date de la
convocation**
01/09/2026

Date d'affichage
01/09/2026

**Nombre de
membres**
Afférents au Conseil
municipal : 15
En exercice : 15
Votants : 15

Réf : 2026-09-006

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an deux mil vingt six et le huit Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guyomard, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Maurice BRAUD, Maire.

Présents : M. BRAUD Maurice, Mme GUYOT Lydia, Mme DRÉANO Adeline, M. LAMOUR Franck, M. LE BIGAUD Pascal, Mme BONCHE Nancy, M. JEGAT Anthony, Mme LEYGNAC Pascaline, M. LE DUIGO Christophe, Mme MOREAU Marie, M. POREZ Claude, Mme SAMEDI Marie, M. PARCHEMIN Yannick, Mme BURBAN Anne-Sophie, M. NURIT Didier

Excusée : Mme BONCHE Nancy représentée par M. BRAUD Maurice

Mme LEYGNAC Pascaline a été élue secrétaire de séance.

Objet : Plan Urgence Canicule - Études et actions en faveur de l'amélioration du confort d'été des bâtiments scolaires et périscolaires - Autorisation du projet et recherche de financements

Monsieur le Maire expose :

Dans le contexte du changement climatique et de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de fortes chaleurs, la commune souhaite renforcer la résilience de ses bâtiments scolaires et périscolaires et améliorer les conditions d'accueil des enfants, des enseignants et des agents communaux.

Le bâtiment accueillant la **cantine scolaire et la garderie périscolaire**, construit en 1991, accueille quotidiennement environ 120 enfants des écoles maternelle et élémentaire, publiques et privées, ainsi qu'environ 50 enfants dans le cadre de la garderie périscolaire.

Un audit énergétique réalisé en 2021 a notamment mis en évidence une problématique importante de confort d'été, liée en particulier aux surfaces vitrées importantes du réfectoire et de la garderie. Lors des épisodes de fortes chaleurs, les températures intérieures augmentent rapidement et les mesures temporaires mises en œuvre par la commune ne permettent pas de garantir

durablement des conditions d'accueil

La commune souhaite donc réaliser une étude spécifique de confort d'été permettant d'identifier les solutions les plus adaptées aux caractéristiques du bâtiment et aux usages de la cantine et de la garderie.

Cette étude privilégiera en premier lieu les solutions passives et sobres en énergie, notamment les protections solaires, les occultations, la ventilation naturelle, l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment et toute autre solution permettant de limiter les surchauffes.

Selon les conclusions de l'étude, des solutions complémentaires pourront être envisagées, notamment la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur les parkings, de panneaux photovoltaïques en toiture et, si cela s'avère nécessaire, d'un système de rafraîchissement adapté aux besoins réellement identifiés.

Concernant l'école publique La Belle École, qui accueille environ 80 élèves de la maternelle à l'élémentaire, le bâtiment présente également des caractéristiques favorisant les surchauffes estivales, notamment d'importantes surfaces vitrées orientées à l'est et au sud-est, dépourvues de protections solaires extérieures.

La cour de récréation, principalement minéralisée et disposant de peu d'espaces ombragés, contribue également à l'élévation des températures. Lors des épisodes caniculaires, des températures supérieures à 35 °C ont été relevées dans certaines classes, conduisant la commune à prendre des mesures exceptionnelles, pouvant aller jusqu'à la fermeture temporaire de l'école lors des épisodes de chaleur les plus intenses.

La commune souhaite donc également réaliser une **étude de confort d'été pour l'école**, afin d'identifier les solutions les plus efficaces et les mieux adaptées au bâtiment et à ses usages.

Les premières pistes envisagées comprennent notamment la mise en place de protections solaires extérieures, l'installation de brasseurs d'air dans les salles de classe et la salle de sieste, l'étude d'un dispositif de surventilation nocturne, ainsi que la végétalisation de la cour par la plantation d'arbres et la création d'espaces ombragés, notamment par la réalisation d'une structure végétalisée de type « cabane en osier ».

Comme pour la cantine et la garderie, les conclusions des études permettront de déterminer si des solutions complémentaires de rafraîchissement sont nécessaires. Le cas échéant, celles-ci pourront être étudiées en cohérence avec des dispositifs de production d'énergie renouvelable afin de limiter leur impact énergétique et leurs coûts d'exploitation.

Ces études et actions s'inscrivent dans une démarche globale **d'adaptation des équipements communaux au changement climatique**, de protection des enfants, des enseignants et des agents communaux, d'amélioration du confort d'été et de maîtrise des consommations énergétiques.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, la commune souhaite solliciter les dispositifs de financement susceptibles d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'actions d'adaptation au changement climatique, notamment dans le cadre du **Plan urgence canicule**, ainsi que tout autre dispositif de subvention auquel le projet serait éligible.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à sa réalisation et à rechercher les financements correspondants

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'amélioration du confort d'été et d'adaptation aux épisodes de fortes chaleurs de la cantine scolaire, de la garderie périscolaire et de l'école publique La Belle École ;
- **PREND ACTE** de la demande déjà déposée par la commune afin de bénéficier d'un diagnostic de confort d'été gratuit permettant d'identifier les solutions les plus adaptées aux bâtiments concernés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à l'issue du diagnostic et au regard des préconisations formulées, à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions retenues, dans le respect des règles de la commande publique et des crédits budgétaires disponibles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention ou aide financière susceptible de contribuer au financement des actions retenues dans le cadre du projet, notamment au titre du Plan urgence canicule, ainsi qu'auprès de l'État, de l'Union européenne, de la Région, du Département, des établissements publics de coopération intercommunale, des organismes publics ou de tout autre partenaire financier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention, à signer les documents nécessaires à leur instruction et à fournir toute pièce complémentaire demandée par les financeurs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à actualiser les plans de financement prévisionnels en fonction des aides sollicitées ou obtenues ;
- **PRÉCISE** que les éventuels travaux ou équipements qui seront proposés à l'issue du diagnostic feront l'objet d'une programmation et d'une inscription budgétaire adaptées, conformément aux décisions à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Maurice BRAUD



Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 056-215602194-20260922-2026_09_006-DE